

APPEL au PARRAINAGE d'élèves du Centre des Métiers (CdM) de la Joliverie de Boudry



Chers ami(e)s, depuis 2017, l'AICP a permis de réaliser au CdM les bâtiments d'alphabétisation et de formation au métier d'élevage (2 ans d'études), de couture, de cuisine, de menuiserie, d'administration, des toilettes, le forage et le château d'eau ainsi que la sécurisation du site par un mur de clôture et un portail. L'atelier de mécanique pour deux roues est terminé. Ce développement a été conforme à nos engagements grâce à vos dons auxquels s'ajoutent les donateurs providentiels Papiers de l'Espoir, la Jol'toujours et la Pastorale. Bruno et Désiré Kaboré sont toujours gênés de vous solliciter et tiennent à vous remercier. Nos amis burkinabés ont montré qu'ils étaient capables de planifier, construire et mettre en place. Nous ne leur avons pas fait l'aumône mais nous, anciens de la Joliverie, avons simplement agi comme des "business angels" croyant en l'avenir des formations aux métiers manuels et souhaitant transmettre ce que nous avons reçu.



Le CdM a actuellement environ 120 apprenants : 30 en alphabétisation-élevage, 40 en coupe-couture, 16 en menuiserie, 14 en boulangerie-pâtisserie, 10 en mécanique et 8 en cuisine.

La couture arrive presque à s'autofinancer grâce au nombre d'inscrits. Plusieurs diplômées ont ouvert leur propre atelier. L'une d'elle (photo ci-contre) a reçu, de la part de la mine d'or SOMISA SA, une machine à coudre avec les équipements. Elle tient à remercier l'AICP.

Les autres formations sont en progression. Pour augmenter les revenus du CdM, en plus de la vente des produits réalisés par les apprenants, les locaux sont loués en dehors des périodes scolaires. L'UNICEF finance 15 apprenants.

Le **Burkina Faso** est grand producteur de coton (non OGM) mais seulement **10 % du coton cultivé** localement est absorbé par l'industrie nationale. Pour promouvoir la chaîne de valeurs coton-textile-habillement le gouvernement limite les importations et a institué le port du Faso Danfani, véritable symbole de l'artisanat burkinabé, comme tenue scolaire. Le tissage est en effet pratiqué depuis le XVème siècle par les Mossis. **Faso Danfani** signifie en Dioula "pagne tissé de la patrie". C'est une étoffe traditionnelle qui bénéficie depuis 2019 d'une indication géographique protégée (IGP) auprès de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI).



Métier à tisser : photo de Laura Fortin

De ce fait, le CdM est sollicité pour réaliser une formation au tissage et nous demande de l'aide pour construire un atelier dédié. Le projet nous semble prometteur et les dons reçus devraient apporter un sérieux soutien à la construction de ce bâtiment. De plus, la vente des pagnes tissés va générer des revenus.

Nous espérons que cette action incitera davantage l'État à s'investir dans le fonctionnement du CdM. Une demande officielle de prise en charge par l'État a été déposée en juillet 2024. Actuellement l'État ne paye les salaires que pour l'alphabétisation-élevage.

En attendant il faut payer les autres enseignants. Or, les difficultés des familles pour régler la scolarité se sont accentuées avec la crise économique. Le personnel administratif a été contraint de ne recevoir que 2/3 du salaire prévu.

C'est pourquoi, comme les années passées, nous vous sollicitons pour aider les familles. Pour respecter l'anonymat, il n'y a pas de parrainage individuel mais vos dons seront utilisés pour compléter l'ensemble des frais de scolarité que les parents ne peuvent fournir.

Nous comptons sur votre générosité : ces dons sont indispensables pour assurer le fonctionnement du centre.

Globalisé, le besoin du CdM reste d'environ 60 € par an et par apprenant.

Bien évidemment, comme pour les autres dons, ceux de parrainage seront défiscalisés.

Le versement de parrainage peut s'effectuer par virement bancaire au compte de l'AICP dont l'IBAN est le suivant :

FR76 1444 5004 0008 1001 7657 256 Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire

Pour la gestion, en motif de virement, mettre les 4 mots suivants : [Parrain] [Votre Nom] [Votre Prénom] [Votre Promotion]
Si vous n'êtes pas adhérent AICP, veuillez nous communiquer votre adresse par mail à aicp@free.fr en précisant le libellé et la date de votre virement afin que nous vous adressions le reçu fiscal correspondant.

Pour un paiement par chèque, apprécié de notre trésorier, accompagnez votre envoi du bordereau ci-dessous.



Bordereau de versement de parrainage 2025 pour le CdM La Joliverie de Boudry

Nom : _____ Prénom : _____

Règlement par chèque au nom de AICP la Joliverie Montant _____ €

Banque : _____ N° : _____ Date : _____

Bordereau accompagné du chèque, à retourner à :

AICP-la Joliverie B.P. 43229 - 44232 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX